

Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le

- 2 AOUT 2023

2023/21/07/01

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

Date de convocation :
04/07/2023

Convocation affichée le :
04/07/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Procuration (s) : 8
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 02/08/2023...
Certifié exécutoire le 02/08/2023
Publié ou notifié le 02/08/2023
A GOURIN, le 02/08/2023.
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



L'an deux mille vingt-trois à vingt et une heures et trente minutes, le vingt-et-un juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Cristelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, LE NAOUR Roger.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, LE NAOUR Roger à NÉDÉLEC Rémi.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

**1 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL -
EFFET AU 1^{ER} AOÛT 2023 - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Dans le cadre de la promotion interne et des mouvements de personnel, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1^{er} août 2023.

La promotion interne concerne :

- un agent employé au restaurant scolaire. Le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet sera supprimé, le poste d'agent de maîtrise à temps complet sera créé.
- un agent employé au service technique. Le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet sera supprimé. L'agent sera nommé sur le poste vacant d'agent de maîtrise à temps complet déjà créé par délibération en date du 17 décembre 2021.

Les mouvements de personnel génèrent :

- la suppression des postes suivants :
 - ✓ adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (départ d'un agent remplacé par un adjoint administratif à temps complet)
 - ✓ adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (retraite d'un agent remplacé par un adjoint technique à temps complet)
- la création des postes suivants :
 - ✓ adjoint technique à temps complet (en remplacement d'un agent placé en disponibilité sur demande)
 - ✓ adjoint technique à temps complet (en remplacement d'un agent promu)

VU l'avis du Comité Territorial Départemental en date du 4 mai 2023 joint en annexe,

VU la liste d'aptitude des lauréats au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

VALIDE, l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal avec effet au 1^{er} août 2023.

Préfecture du Morbihan
DCL Reçu le

- 2 AOUT 2023

Pour extrait conforme au registre,
A Gourin, le 21 juillet 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.